

**LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMERATION  
LAMBALLE TERRE & MER  
-22400-  
RÉUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 29 JUIN 2021**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

*L'AN DEUX MILLE VINGT ET UN, LE VINGT-NEUF JUIN, A DIX-HUIT HEURES TRENTE, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LAMBALLE TERRE & MER, LÉGALEMENT CONVOQUÉ, S'EST RÉUNI EN SEANCE PUBLIQUE AU QUAI DES REVES, 1 RUE DES OLYMPIADES, A LAMBALLE-ARMOR SOUS LA PRÉSIDENCE DE THIERRY ANDRIEUX.*

*Date de la convocation : 23 juin 2021*

**ETAIENT PRÉSENTS :**

**Président :** Thierry ANDRIEUX

**Vice-présidents :** Philippe HERCOUET, Nathalie BEAUVY, Éric MOISAN, Nathalie TRAVERT-LE ROUX, Jean-Luc COUELLAN, Josianne JEGU, Jean-Luc BARBO, Catherine DREZET, Jean-Pierre OMNES, Jean-Luc GOUYETTE, Thierry GAUVRIT, Yves LEMOINE, Yves RUFFET, David BURLLOT.

Claudine AILLET, Jérémy ALLAIN, Gwenaëlle AOUTIN, Carole BERECHEL, Sylvain BERNU, Denis BERTRAND, Paulette BEUREL, Valérie BIDAUD, Pierre-Alexis BLEVIN, Philippe BOSCHER, Marie-Madeleine BOURDEL, Dominique CHERTIEN (*suppléant de Pascal LEBRETON, absent*), Daniel COMMAULT, Guy CORBEL, Catherine CORDON (*suppléante de Jean-Michel LEBRET, absent*), Stéphane de SALLIER DUPIN, Nicole DROBECQ, Cécile EON (*suppléante d'Yvon BERHAULT, absent*), Céline FORTIN, Alain GENGE, Yvonnick GOUAULT (*suppléant de Sylvie HERVO, absente*), Benjamin GUILLERME-JUBIN, Serge GUINARD, Philippe HELLO, Renaud LE BERRE, Marc LE GUYADER, Nadine L'ECHELARD, Catherine LELIONNAIS, Christelle LEVY, David L'HOMME, Joël LUCIENNE, Caroline MERIAN, Anne-Gaud MILLORIT, Claudine MOISAN, Valérie MORFOUASSE, Nicole POULAIN, Sébastien PUEL, Michel RICHARD, Christophe ROBIN, Thierry ROYER, Fabienne TASSEL, Michel VIMONT.

**ABSENTS EXCUSÉS :**

- Marie-Paule ALLAIN donne pouvoir à Pierre-Alexis BLEVIN,
- Suzanne BOURDÉ donne pouvoir à David L'HOMME,
- Alain GOUEZIN donne pouvoir à Josianne JEGU,
- Laurence HAQUIN donne pouvoir à Jean-Luc BARBO,
- René LE BOULANGER donne pouvoir à Thierry ROYER,
- Catherine MOISAN donne pouvoir à Michel RICHARD,
- Yannick MORIN donne pouvoir à Jean-Pierre OMNES,
- Nathalie BOUZID, Thibault CARFANTAN, Jean-François CORDON, Pierre LESNARD, Laurence URVOY.

**SECRÉTAIRE DE SEANCE :** Valérie BIDAUD

## Délibération n°2021-136

Membres en exercice : 69 Présents : 57

Absents : 12

Pouvoirs : 7

### MOBILITES RENOUVELLEMENT DE L'INFRASTRUCTURE FERROVIAIRE DE LA SECTION DE LIGNE ENTRE DINAN ET LAMBALLE-ARMOR

Une première convention relative au financement des études d'avant-projet simplifié (opération de renouvellement de l'infrastructure de la section de la ligne entre Dinan et Lamballe) avait été signée entre les différentes parties (Etat, Région, SNCF, Département, Dinan Agglomération et Lamballe Terre & Mer). Le montant de la participation pour Lamballe Terre & Mer était de 70 833,33 € (soit 8,33% sur un total de 850 000 € (délibération du 13 novembre 2018).

Il est présenté une nouvelle convention ayant pour objet de définir :

- la consistance des études d'avant-projet définitif et de projet (APO) et la mission d'assistance aux contrats de travaux (ACT) à réaliser,
- les modalités d'exécution et de suivi de celle-ci,
- l'assiette de financement et le plan de financement,
- les modalités de versement des fonds.

Les études de cette convention viennent compléter les précédentes et ont pour objectif de détailler et approfondir la consistance et l'estimation du coût de l'opération au niveau projet.

La durée prévisionnelle de la phase APO/ACT est de 12 mois. L'estimation des coûts des études d'avant-projet définitif et de projet et de la mission ACT inscrite dans la présente convention est fixée à 1 430 000 €, dont 96 286,67 € à la charge de Lamballe Terre & Mer. Cette phase s'étalera du 3<sup>ème</sup> trimestre 2021 au 2<sup>ème</sup> trimestre 2022. Les éléments indiqués dans cette convention ont été validés suite à un comité de pilotage qui s'est déroulé le 15 février 2021.

|                      | Clé de financement en % | Montant total en €    |
|----------------------|-------------------------|-----------------------|
| État                 | 26,5000 %               | 378 950,00 €          |
| Région Bretagne      | 44,8000 %               | 640 640,00 €          |
| SNCF Réseau          | 8,5000 %                | 121 550,00 €          |
| Département 22       | 6,7333 %                | 96 286,66 €           |
| Dinan Agglomération  | 6,7333 %                | 96 286,67 €           |
| Lamballe Terre & Mer | 6,7333 %                | 96 286,67 €           |
| <b>TOTAL</b>         | <b>100,0000 %</b>       | <b>1 430 000,00 €</b> |

La clé de répartition est uniquement valable pour la phase d'étude couverte par la convention. Elle n'engage pas les parties sur une éventuelle participation financière aux coûts des travaux à réaliser dans la phase ultérieure du projet.

Au regard de :

- La délibération du 7 novembre 2017, par laquelle Lamballe Terre & Mer a accepté de s'engager et de financer ce projet d'amélioration de la section ferroviaire Dinan-Lamballe à hauteur de 25% des dépenses prévisionnelles, avec une participation plafonnée à 3 M€ (*coût estimé à 36 M€*),
- L'avis favorable du Bureau communautaire du 1<sup>er</sup> juin 2021,

#### **Après en avoir délibéré :**

Le Conseil communautaire :

- VALIDE les modalités, et notamment celles financières, des études d'avant-projet définitif et de projet (APO), de la mission d'assistance aux contrats de travaux (ACT) de l'opération de « renouvellement de l'infrastructure de la section de ligne entre Dinan et Lamballe-Armor,

- AUTORISE le Président ou son représentant à signer la convention et tout document nécessaire à l'exécution de cette délibération.

**VOTE : Adopté à l'unanimité**

Certifié envoyé à la Préfecture le **9 JUL. 2021**  
Affiché le **9 JUL. 2021**

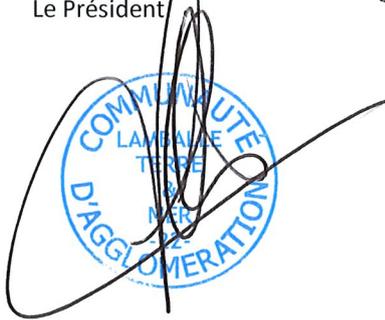
FAIT ET DELIBERE A LAMBALLE LESDITS JOUR, MOIS ET AN  
(suivent les signatures)

**POUR EXTRAIT CONFORME,**

A Lamballe-Armor, le

Le Président

**9 JUL. 2021**



The image shows a handwritten signature in black ink over a circular blue official stamp. The stamp contains the text 'COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION LAMBALLE TERRE MER' around the perimeter.

Envoyé en préfecture le 09/07/2021

Reçu en préfecture le 09/07/2021

Affiché le

ID : 022-200069391-20210709-D\_2021\_136-DE